

Rôles et responsabilités pour le déploiement des bonnes pratiques pour l'implication des proches en santé mentale

À l'intention des établissements du réseau de la santé et des services sociaux

Le travail conjoint de plusieurs acteurs est nécessaire afin d'implanter progressivement les bonnes pratiques d'implication des proches en santé mentale et les conditions organisationnelles qui leur sont favorables. Ce travail en partenariat permettra d'opérer une démarche de transformation des pratiques adaptée à chaque milieu.

La démarche d'amélioration des pratiques est graduelle et se fait à deux niveaux : la systématisation des bonnes pratiques et la mise en place de conditions organisationnelles favorables à leur application.

Il est suggéré que chaque équipe clinique soit appuyée dans la démarche de transformation des pratiques par au moins un responsable du soutien clinique agissant comme expert des bonnes pratiques.

Des outils d'appropriation en ligne

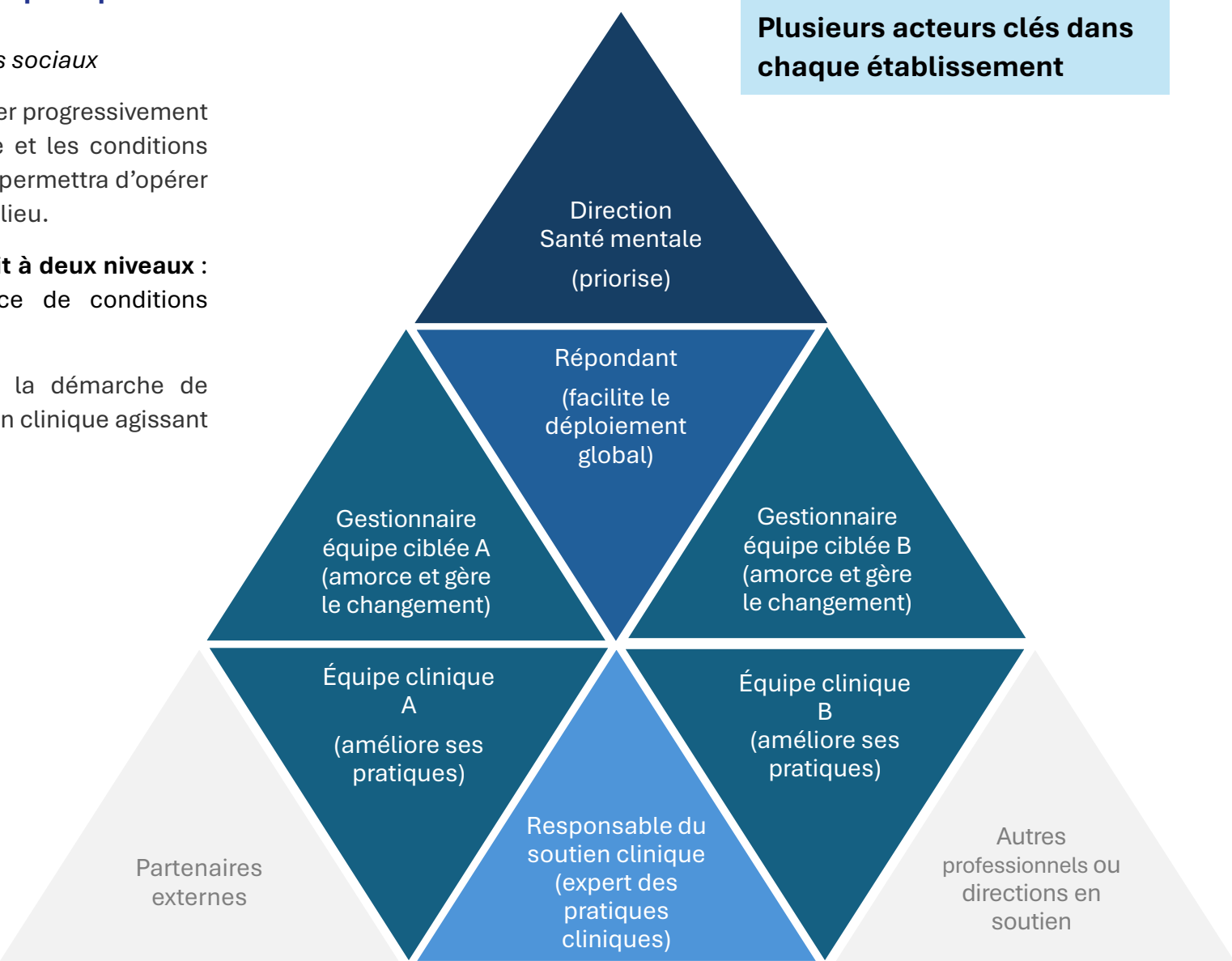
Découvrez trois parcours d'autoformation et des outils pratiques en libre accès.

Pour qui : intervenants, acteurs de soutien et gestionnaires

Chaque parcours comprend une série de modules incluant :

- des capsules vidéo de 5 à 20 minutes
- des exercices et tests de connaissances
- des recommandations de lectures complémentaires

Visitez la section Formation à l'adresse : Quebec.ca/ProfessionnelProcheSantéMentale



Rôles et responsabilités des acteurs clés de chaque établissement dans la démarche d'amélioration des pratiques

Direction Santé mentale (chef de file)

- Mettre en place des conditions organisationnelles favorables à l'implication des proches (IP), notamment avec une prise de position claire sur l'importance de favoriser l'IP en santé mentale.
- Nommer un répondant pour le déploiement du Guide et son remplaçant en cas de départ.
- Accorder la priorité à une démarche d'amélioration des pratiques au sein de ses services et en définir la portée (nombre de secteurs).

Répondant

(facilitateur et responsable du déploiement dans son établissement)

- Agir comme pivot au sein de son établissement pour l'ensemble des démarches d'amélioration des pratiques d'implication des proches réalisées à l'interne.
- Assurer la diffusion et la valorisation du Guide dans l'établissement.
- En collaboration avec la direction et les gestionnaires :
 - nommer les responsables du soutien clinique qui seront formés aux bonnes pratiques afin de jouer le rôle d'expert des pratiques d'IP par la suite;
 - cibler des milieux qui réaliseront des démarches d'amélioration des pratiques.
- Faire le suivi du déploiement local des bonnes pratiques.
- S'assurer que les liens sont bien établis avec les organismes partenaires de soutien aux proches.
- Selon les besoins, faire les arrimages avec les différentes directions cliniques et de soutien de son établissement.
- Collaborer avec le coordonnateur territorial en proche aide de sa région.

Ensemble, le gestionnaire et le responsable du soutien clinique mettent sur pied une équipe responsable de l'implantation qui inclut d'autres membres de l'équipe clinique et, au besoin, des professionnels d'autres directions afin de coordonner et de mener à bien la démarche.

Gestionnaires des équipes ciblées pour une démarche d'amélioration (responsable du changement et des ressources)

- Dans son équipe, assurer des conditions organisationnelles favorables à l'implication des proches, notamment en assurant la gestion du changement (possibilité de faire un autodiagnostic à l'échelle de sa direction ou de son service).
- Autoriser et soutenir les actions nécessaires à la démarche d'amélioration des pratiques (ex. : mise sur pied d'une équipe responsable de l'implantation, planification de l'implantation, libération des ressources humaines pour la formation et le soutien clinique, établissement de normes, outils et procédures).
- Contribuer à l'élaboration du plan d'action de la démarche d'amélioration et d'implantation des pratiques, de concert avec le responsable du soutien clinique et l'équipe.

Responsables du soutien clinique (experts des pratiques cliniques)

Dans la ou les équipes désignées par leur établissement :

- Soutenir la réalisation d'une autoévaluation des pratiques cliniques.
- Contribuer à la planification de la démarche d'amélioration et d'implantation des pratiques avec l'équipe clinique et le gestionnaire concernés.
- Soutenir le développement des connaissances et des compétences des membres de l'équipe clinique en fonction des besoins relevés (lacunes) :
 - Encourager et mobiliser leurs collègues à appliquer les bonnes pratiques.
 - Former les membres de l'équipe aux bonnes pratiques en matière d'IP (ex. : activités de formation, soutien clinique, partage d'outils, valorisation des outils d'appropriation accessibles sur le site Québec.ca).
 - Faire la promotion du Guide et des outils d'appropriation.
 - Animer et coordonner des rencontres avec les différents acteurs concernés.
- De manière générale, agir à titre de personnes-ressources pour leur établissement au sujet des bonnes pratiques d'implication des proches en santé mentale.

Ce document est réalisé à la suite d'un mandat provincial octroyé par le ministère de la Santé et des Services sociaux au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale dans le cadre de sa désignation comme Institut universitaire (IU) de première ligne en santé et services sociaux et comme IU en santé mentale.